



SOCIETE NATIONALE DE RECOUVREMENT

AVIS DE VENTE

Conformément à la décision de son Conseil de Surveillance, la Société Nationale de Recouvrement informe le public, qu'elle procédera à la vente aux enchères des immeubles ci-dessous indiqués selon le système des soumissions cachetées.

CONSIDERATIONS GENERALES DE CESSION :

Chaque titre foncier devra faire l'objet d'une soumission séparée ; Les occupants bénéficient d'un droit de préférence en cas d'égalité d'offres.

Les soumissionnaires doivent faire parvenir leurs offres contenues dans une grande enveloppe cachetée à l'adresse ci-après :

**Commission Spéciale de cession du patrimoine
Conseil de Surveillance de la SNR
S/c Monsieur le Directeur Général de la SNR.
13, Rue de Thann x Dagorne B.P 319
DAKAR**

Ou les déposer au bureau du Courrier de la SNR (même adresse), 2ème étage, pièce 311.

La grande enveloppe visée supra devra contenir deux autres enveloppes, l'une timbrée portera le nom et l'adresse du soumissionnaire et servira à l'envoi de la réponse après dépouillement, l'autre portant l'offre devra contenir :

- 1) Une demande d'acquisition du titre foncier (préciser le numéro du titre) adressée au Directeur Général de la SNR.
- 2) Un **CHEQUE CERTIFIE** ou **DE BANQUE PAYABLE A DAKAR**, ou **UNE ATTESTATION D'ENGAGEMENT D'UNE BANQUE DE LA PLACE** à l'ordre de la SNR portant le montant de l'offre d'achat.

NB : Toute proposition d'achat ne comprenant pas le titre de paiement selon les indications précitées sera classée sans suite et considérée comme nulle et non avenue.

Toute offre inférieure à la mise à prix ne sera pas retenue.

Les soumissions cachetées devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 25 AOUT 2022 à 16 heures précises.

.../...

A compter de la date de notification de l'adjudication, l'adjudicataire dispose d'un délai d'un mois pour procéder aux formalités de mutation. Les frais et taxes ainsi que les honoraires du notaire qu'il choisira lui-même en vue d'établir l'acte de vente sont à sa charge.

En cas de non adjudication, le soumissionnaire pourra disposer de son chèque au guichet de la SNR ou par envoi postal.

Les soumissionnaires qui le souhaitent peuvent à leur frais visiter les immeubles proposés à la vente, du **19 Juillet 2022 au 22 Août 2022**, du Lundi au Vendredi de 10 heures à 16 heures en prenant contact avec le Service des Achats et du Patrimoine Immobilier de la SNR, téléphone numéro : **+221 33 889 34 76 ou +221 33 889 34 86.**

NB :

- Il appartiendra à l'acquéreur de procéder à l'expulsion des occupants des immeubles portant la mention « OCCUPE » sur la liste des Titres Fonciers.
- La SNR se réserve le droit de retirer à tout moment, un immeuble proposé à la cession.

**LE DIRECTEUR GENERAL
Maître BASSIROU NGOM**

IMMEUBLES PROPOSES A LA VENTE JUILLET 2022

N° TF	DISTRIB.	SUPERFICIE	LOCALISATION	MISE À PRIX (FCFA)	OBSERVATIONS
6027/DG	R+1	645 m ²	Dakar Av. Brière de l'Isle	800 000 000	occupé
1543/R	Terrain nu	23 630 m ²	Commune de Diamniadio	827 050 000	libre
1544/R	Terrain nu	27 426m ²	Commune de Diamniadio	934 910 000	Quelques empiètements sur le terrain
706/R	Divers blocs de bâtiments	799m ²	Quartier Thiawlène Rufisque	30 236 380	occupé
Lot A à distraire du TF 2005/TH	Terrain nu	420m ²	Quartier Grand Thiès Cité Lamy	42 000 000	libre
5060/SS	R+1	651m ²	Avenue du Gl De Gaulle x Rue M. Pétain Léona Kaolack	124. 131. 427	Loué par la marie de Kaolack
4658/KK et 5381/KK lot n°45/R et 45/N	RDC	1134 m ²	Kaolack quartier SAM	55 995 895	Occupé
5061/SS lot n° 429/C	Vieux bâtiments	625 m ²	Kaolack Kassavil	31 250 000	Occupé
4538/SS	RDC	304m ²	Kaolack Ndongor lot 1158	8 000 000	Occupé
Droit au Bail sur le TF 853/BC lots n°1 et n°2	Bâtiments en ruine	6147m ²	Cap Skiring Ziguinchor	345 000 000	libre
1047/LG	Rez De Chaussée	900m ²	Coki lot 98 place Marbat	5 000 000	Occupé